

Gestion des prairies permanentes

Associer objectifs de production fourragère et préservation de la biodiversité

Contexte - Objectifs

Les prairies permanentes sont des milieux riches et diversifiés reconnus pour leur rôle majeur en matière de préservation de la biodiversité. Elles sont aussi, bien évidemment, essentielles pour les agriculteurs qui les exploitent de par leur fonction primaire de production de fourrages.

Mais enjeux de production fourragère et enjeux de préservation de la biodiversité sont-ils compatibles au regard des objectifs des éleveurs en matière de gestion des prairies permanentes et, si c'est le cas, sous quelles conditions ?

L'action que nous avons développée au sein du GIS a pour objectif de contribuer à répondre à cette question, pour produire des connaissances permettant de développer une gestion agro-environnementale des prairies permanentes.

L'action a consisté à :

- ➔ réaliser un inventaire de la diversité des prairies permanentes et des pratiques d'exploitation associées [\[1\]](#)
- ➔ analyser les motivations et les pratiques des agriculteurs en matière de préservation de la biodiversité au regard de la mise en place de la mesure agro-environnementale territorialisée « Maintien de la richesse floristique d'une prairie », appelée aussi « MAE prairies fleuries » (Engagement Unitaire Herbe_07) [\[2\]](#)



[\[1\]](#) Cet inventaire a été réalisé dans le cadre du projet NAPEA (Interreg France – Italie)

[\[2\]](#) Cette analyse a été conduite dans le cadre de la réalisation du projet de recherche MAE-R inscrit au sein du programme DIVA « Action publique, agriculture et biodiversité »

Démarche suivie

L'inventaire de la diversité des prairies permanentes a été réalisé à partir d'un échantillon de 86 parcelles réparties au sein de 20 exploitations d'élevage présentes sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Les parcelles ont été échantillonnées pour couvrir la gamme de pratiques d'exploitation identifiées par enquêtes auprès des 20 éleveurs.

Chaque parcelle a fait l'objet d'un inventaire floristique (méthode des poignées) et d'un enregistrement précis des pratiques (dates de fauche, pression de pâturage, apports d'éléments fertilisants...).

Douze parcelles ont enfin fait l'objet de mesures de rendement et de digestibilité des fourrages.

L'analyse autour de la mise en œuvre de la MAE « prairies fleuries » a été réalisée dans les parcs naturels régionaux (PNR) du massif des Bauges, du Haut-Jura et du Vercors. Trente-neuf agriculteurs ayant signé cette MAE ont été enquêtés.

Si les entretiens avaient pour objectif de comprendre les motivations des agriculteurs pour s'engager dans cette MAE, il s'agissait également de voir dans quelle mesure la contractualisation s'est accompagnée d'un changement de pratiques sur les parcelles concernées.

Dans le cadre de la contractualisation MAE « prairies fleuries » l'agriculteur s'engage pendant 5 ans à maintenir une certaine richesse floristique au niveau de la parcelle contractualisée.

L'objectif est de pouvoir retrouver, sur chacun des trois tiers de la diagonale de la parcelle, au moins quatre plantes différentes parmi une liste d'une vingtaine de plantes à fleurs indicatrices du bon état de la biodiversité des prairies.

Résultats

Une diversité de prairies permanentes

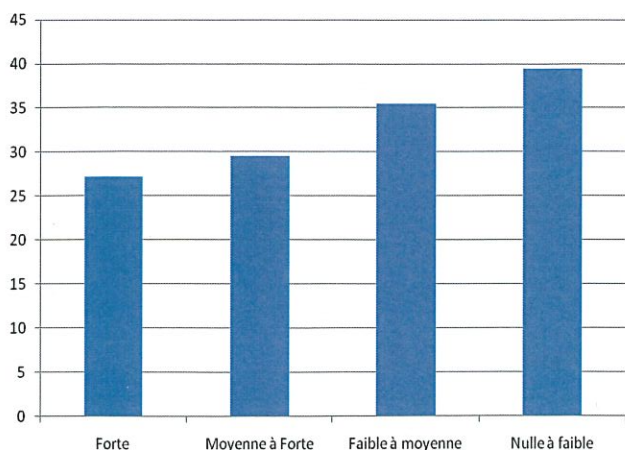
L'inventaire de la diversité des prairies permanentes a permis de relever 178 espèces floristiques différentes.

En termes de richesse en espèces par prairie, la valeur la plus faible est de 18 espèces, et la plus élevée de 66 espèces.

Les richesses en espèces élevées correspondent à des prairies relativement peu fertilisées (moins de 40 unités d'azote/hectare/an et moins de deux coupes dans l'année) et particulièrement situées sur des zones assez sèches, notamment au niveau des vallées internes des Alpes du nord (Haute Maurienne, Haute Tarentaise).

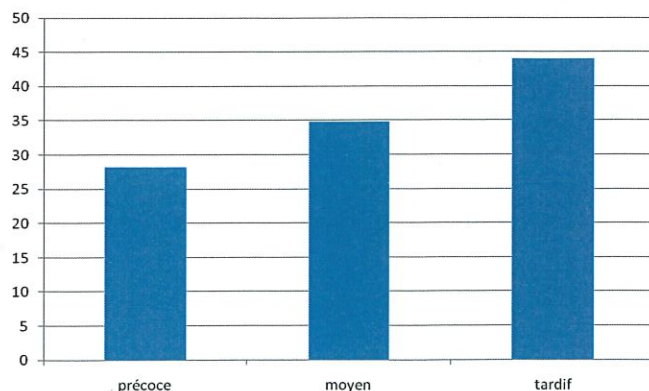
Les valeurs les plus faibles ont été recensées par contre au niveau des prairies les plus intensives (fertilisation supérieure à 120 unités d'azote/hectare/an et plus de 3 coupes annuelles).

La richesse en espèces décroît également avec la précocité de la fauche, en particulier sur le premier cycle de croissance de la végétation.



Effet de la fertilisation sur la richesse en espèces des prairies permanentes

Forte : > 120 UN₂/ha/an, Faible à moyenne : 40-80 UN₂/ha/an
Moyenne à forte : 80 à 120 UN₂/ha/an Nulle à faible : < 40 UN₂/ha/an



Effet de la précocité de fauche sur la richesse en espèces des prairies permanentes

Précoce : avant le stade « floraison » du dactyle
Moyen : entre les stades « floraison » et « fructification » du dactyle
Tardif : après le stade « fructification » du dactyle

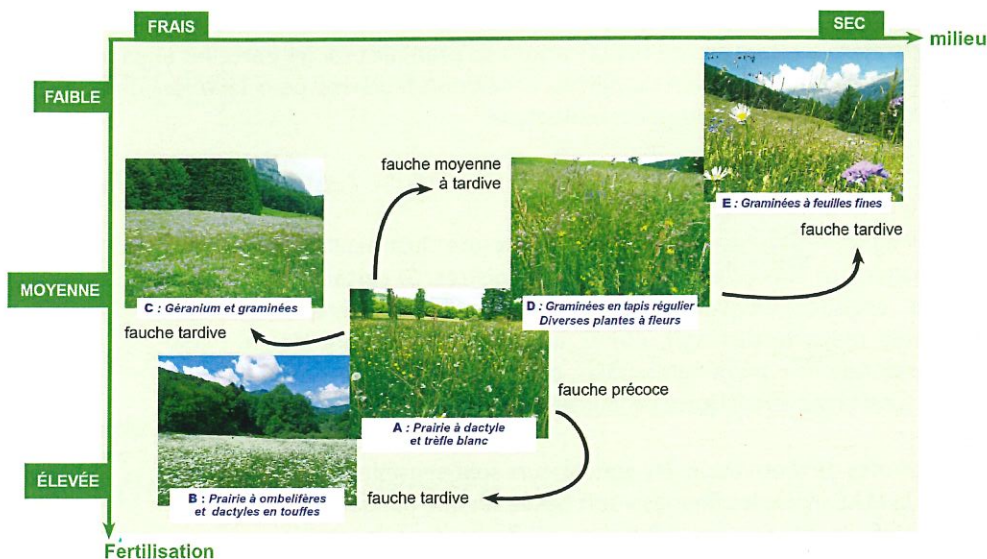
Des types de prairies permanentes bien différenciés

Même s'il existe des différences fortes de végétation entre prairies, on peut distinguer globalement trois grands groupes :

→ les prairies intensives (type A) caractérisées par des fauches précoces et des niveaux de fertilisation élevés ;

→ les prairies dites « moyennes » (Type D) fauchées plus tardivement et moins fertilisées ;

→ les prairies extensives (Type E) peu fertilisées et fauchées tardivement.



En termes de production (voir tableau ci-dessous), si les prairies intensives sont les plus productives, elles doivent cependant être obligatoirement fauchées précocement pour conserver une bonne qualité fourragère (valeur énergétique).

Prairies	Nombre d'espèces	Critères fourragers	STADE de fauche (premier cycle)		
			Précoce	Moyen	Tardif
INTENSIVES	< à 25	Rendement	3 - 4	4 - 5,5	4 - 5,2
		Valeur énergétique	0,70 - 0,75	0,64 - 0,66	0,61 - 0,62
MOYENNES	25 - 40	Rendement	2 - 3,5	3 - 4	3,5 - 4,5
		Valeur énergétique	0,73 - 0,74	0,65 - 0,69	0,64 - 0,65
EXTENSIVES	> 35	Rendement	1,5 - 2,5	2 - 3	2 - 3,4
		Valeur énergétique	0,72 - 0,73	0,70	0,64 - 0,68

Rendement en tonnes de matière sèche à l'hectare
Valeur énergétique en UFL par kilogramme de MS

A l'opposé, les prairies extensives s'avèrent peu productives mais la qualité fourragère reste assez élevée malgré une fauche tardive.

Les prairies dites moyennes présentent quant à elles un bon compromis entre quantité et qualité de foin récolté et ceci en pratiquant une fauche moyenne, c'est-à-dire décalée de 10 à 15 jours par rapport aux prairies fauchées précocement (à même situation d'altitude et d'exposition).

Par ailleurs, les prairies moyennes sont également intéressantes en termes de richesse en espèces puisque celle-ci est souvent équivalente voire même parfois supérieure à celle des prairies extensives.

Les éleveurs et les prairies fleuries

La majorité des agriculteurs enquêtés souligne l'importance de la fertilisation pour avoir une diversité floristique élevée dans leurs prairies. Ils partagent le constat que les apports d'azote ne doivent pas être exagérés même si, pour certains, « c'est plus les excès d'ammonitrates qui détruisent les fleurs » que des apports de fumier. Une utilisation intensive est également toujours jugée défavorable (surpâturage ou fauches précoces répétées).

Certains éleveurs portent un intérêt fort aux prairies à flore diversifiée en raison de leur souplesse d'exploitation. « Elles peuvent faire du bon foin même si on les fauche assez tard ».

Toutefois ils font également remarquer que ce ne sont pas seulement les pratiques qui font varier la flore mais aussi pour beaucoup les aléas climatiques (sécheresses) et les attaques de ravageurs, tels les campagnols et les sangliers.

Compte tenu de ces éléments, les éleveurs qui ont contractualisé la MAE « prairies fleuries » ont logiquement engagé des parcelles qui avaient déjà la flore attendue, sur lesquelles les pratiques étaient stables et qui n'étaient pas soumises à des attaques de ravageurs.

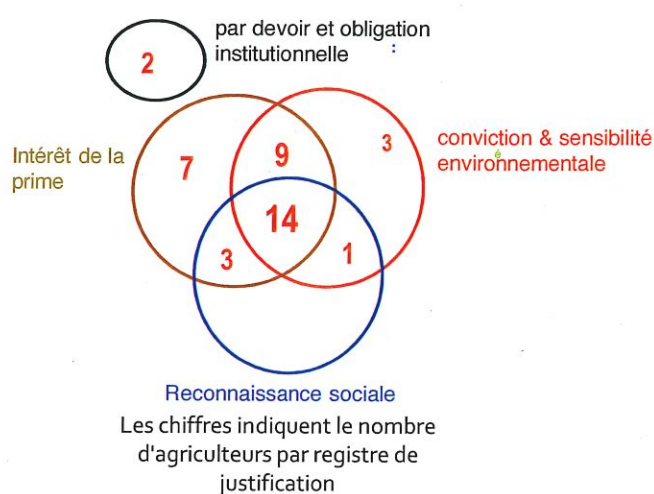
On constate dès lors peu de modifications de pratiques sur les parcelles engagées, ou alors très à la marge : pratique d'une fauche un peu plus tardive, maintien de petites zones non fauchées pour favoriser de la graine, graines de fleurs récupérées et semées à la volée, épandage d'un activateur biologique.

Motivations des agriculteurs signataires de la MAE « prairies fleuries »

Les agriculteurs signataires de la mesure justifient leur engagement en mobilisant différents registres. Si certains se sont engagés uniquement par opportunité financière, la grande majorité des agriculteurs a aussi mis en avant des considérations environnementales, et le fait que cette mesure est aussi la reconnaissance de leur travail par la société.

En termes de motivation, les agriculteurs sont sensibles au fait que la MAE « prairies fleuries » soit basée sur une obligation de résultats (conserver un minimum de fleurs dans la prairie) plutôt que sur une obligation de moyens au travers de cahiers des charges prescrivant des pratiques à respecter comme cela a été le cas pour la plupart des MAE précédentes. La majorité déclare en effet avoir engagé des parcelles parce qu'aucun changement de pratiques n'était imposé.

Les agriculteurs voient aussi dans l'obligation de résultat une reconnaissance de leur savoir-faire dans la préservation de la biodiversité.



Conclusion

Les travaux ont montré que les prairies diversifiées (prairies moyennes et prairies extensives), si elles concourent fortement à la préservation de la biodiversité de par leur richesse floristique relativement élevée, sont aussi intéressantes d'un point de vue agricole en raison de leur souplesse d'exploitation. D'autre part, la MAE Prairies Fleuries semble être une mesure intéressante pour favoriser le maintien de ces prairies, notamment parce que, basée sur une obligation de résultats, elle bénéficie d'un écho favorable de la part des agriculteurs.

En fait, un des apports de la mesure « Prairies fleuries » est bien de contribuer à transformer la biodiversité, souvent perçue par les agriculteurs comme une contrainte à respecter, en un atout. Atout, car la biodiversité contribue à l'obtention d'une production fourragère de qualité (des fleurs dans le foin, une souplesse d'exploitation des prairies). Atout aussi car la biodiversité crée de nouveaux liens entre les agriculteurs et le reste de la société qui exprime son intérêt pour les fleurs et pour une agriculture qui les maintient.

Ont participé à la réalisation de ces travaux : L. Dobremez, B. Nettier (IRSTEA Grenoble), P. Fleury (ISARA), Y. Pauthenet, C. Sérès, M. Talichet (Suaci Alpes du nord).

Les membres signataires de la convention du GIS Alpes Jura : Actilait, l'Aftalp (Association des Fromages Traditionnels des Alpes savoyardes), l'ARDAR Jura (Association régionale de développement agricole et rural), l'IRSTEA (précédemment Cemagref), les Conseils Généraux de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie, les Chambres d'Agriculture Savoie Mont Blanc 73&74, de l'Isère, du Doubs, du Jura et de l'Ain, les Chambres Régionales d'Agriculture de Rhône Alpes et de Franche Comté, l'INRA, les Parcs naturels régionaux des Bauges, de Chartreuse, du Haut-Jura et du Vercors, le Suaci Alpes du Nord et l'Université de Savoie.

Pour en savoir plus...

Talichet M., Curtaz A., 2011. Diversité des prairies permanentes en zone de montagne alpine: état des lieux et conséquences en termes de gestion, document technique NAPEA, 56 p.

B. Nettier, L. Dobremez, C. Sérès, Y. Pauthenet, M. Orsini, L. Kosmala, P. Fleury, 2011. Préservation de la biodiversité par les éleveurs : atouts et limites de la mesure agri-environnementale « Prairies fleuries » Fourrages, 208, 283-292

Contact :

Pauthenet Yves
ypauthenet@suacigis.com
www.gisalpessjura.fr
©photo :
J. Ledoux/ B. Nettier (IRSTEA)